

Imbault

26 avril 1701 - Bretagne

Preuves de la noblesse de demoiselle Marie Jeanne Imbaut de Marigni, présentée pour estre reçue dans la communauté des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles ¹.

De gueules à cinq cotices d'argent.

Marie Jeanne Imbaut de Marigni, 1692.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Saint Gerent du Palais à Belleisle au diocese de Vannes, portant que Marie Jeanne, fille de Charles, ecuyer sieur de Marigni, commissaire d'artillerie, et de demoiselle Jeanne du Bois, sa femme, naquit et fut batisée le 17^e d'octobre de l'an 1692. Cet extrait delivré le 21^e de fevrier de l'an 1701. Signé Le Brun, recteur de l'eglise de Saint Gerent, et légalisé.

1^{er} degré – Pere, et mere. Charles Imbaut, sieur de Marigni, Jeanne du Bois, sa femme, 1692. *D'or, à un arbre de sinople, acosté de deux fleches de sable posées en pal les pointes en haut.*

Contract de mariage de Charles Imbaut, ecuyer sieur de Marigni, fils de Melaine Imbaut, ecuyer sieur de la Charlotiere, et de demoiselle Renée de Moucheron, sa femme, acordé le 9^e de mars de l'an 1692 avec demoiselle Jeanne du Bois, fille de noble homme René du Bois, sieur de Fontaine. Ce contract reçu par Benerven, notaire au lieu de la Saudraie, juridiction de Hennebond.

Lettres de chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, accordées par le Roi le 18^e de fevrier de l'an 1694 au sieur de Marigni, commissaire de l'artillerie, en consideration des services qu'il rendoit depuis 22 ans. Ces lettres signées Louis, contresignées Le Tellier et scellées.

II degré – Ayeul, et ayeule. Melaine Imbaut, sieur de la Charlotiere, Renée de Moucheron, sa femme, 1660. *D'argent à une fleur de lis d'azur.*

Contract de mariage de Melaine Imbaut, ecuyer sieur de la Charlotiere, fils d'Edme Imbaut, ecuyer et de demoiselle Marie Le Maitre, sa femme, acordé le 29 de novembre de l'an 1660, avec demoiselle Renée de Moucheron, [f^o 71 verso] Ce contract reçu par Ouairi, notaire à Saint-Mars-de-la-Jaille, ressort de Nantes.

Arret rendu le 1^{er} d'octobre de l'an 1668 par les commissaires etablis par le Roi pour la reformation des nobles de la province de Bretagne, par lequel Melaine Imbaut ecuyer sieur de la Charlotiere est maintenu dans la possession de sa noblesse comme issu d'extraction noble. Cet acte signé Malescot.

¹ Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en février 2011, d'après le Ms français 32122 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007058p>).

Lettres de relief de noblesse, acordées le 15^e de mai de l'an 1666 à Melaine Imbaut, ecuyer sieur de la Charlotiere, à cause des derogeances comises par Edme Imbaut son pere, et par Joachim Imbaut son ayeul, Ces lettres signées Louis. Contresignées de Lionne, et verifiées au Parlement de Bretagne, le 20^e de juin de l'an 1667 en consequence de la representation qu'il avoit fait de ses titres par lesquels il avoit justifié son ancienne noblesse depuis l'an 1448.

III degré – Bisayeul, et bisayeule. Edme Imbaut, sieur de la Charlotiere, Marie Le Maitre, sa femme, 1612.

Contract de mariage d'Edme Imbaut acordé avec Marie Le Maitre le 12^e de decembre de l'an 1612. Ce contract reçu par Houbereau, notaire à Tours.

Echange fait le 5^e de septembre de l'an 1619 entre Edme Imbaut, sieur de la Charlotiere, et René Imbaut son frere, sieur de la Graverie, des heritages qui leurs etoient echues de la succession de Joachim Imbaut leur pere, Cet acte reçu par Loiseau, notaire au Bourg de Barrou ressort de la Guierche en Touraine.

IV degré – Trisayeul, et trisayeule. Joachim Imbaut, sieur de Bougni, Caterine Barraut, sa femme, 1566.

Contract de mariage de Joachim Imbaut ecuyer sieur de Bougni, fils de Guillaume Imbaut ecuyer sieur de Rammefaux, et de demoiselle Andrée de Lormeau sa femme, acordé avec Caterine Barraut le 5^e de juin de l'an 1566. Ce contract [f^o 72 recto] reçu par Badard, notaire à la Rocheposai.

Testament de noble homme Guillaume Imbaut ecuyer sieur de Ramefaux, fait le dernier jour du mois de fevrier de l'an 1549 par lequel il institue ses heritiers Etienne, et Joachim Imbaut ses enfans, Cet acte est reçu par Roussel, notaire à Saint-Riquier-en-Pontieu.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison, garde de l'armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi que demoiselle Marie Jeanne Imbaut de Marigni, a la noblesse nécessaire pour estre reçue dans la communauté des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de Saint Louis fondée à S^t Cir, dans le parc de Versailles comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée, et dressée à Paris, le vingt sixieme jour du mois d'avril de l'an mille sept cent un. Signé d'Hozier.

Vu et verifié.

[Signé :] d'Hozier.